

Animations Clubs Saison 2018 / 2019

vendredi 29 juin 2018, par [Christelle](#) (Date de rédaction antérieure : 2 septembre 2018).

Depuis de nombreuses années, le comité met à disposition des clubs le souhaitant un éducateur sportif professionnel.

Cet éducateur intervient tous les ans auprès de vos jeunes mais aussi de vos adultes.

En 2017/2018, 9 clubs charentais ont fait appel à ses services pour encadrer des séances clubs, des séances scolaires, des interventions avec les collèges et centres de loisirs.

Pour 2018/2019, vous trouverez ci-dessous les documents suivants :

- Un planning de la saison 2017/2018.
- Le cahier des charges à respecter pour la bonne marche de notre service
- La demande de créneaux pour la saison 2018/2019

Pour la prochaine saison, les clubs déjà en place en 2017/2018 garderont la priorité. Si toutefois, les demandes n'étaient pas faites dans les délais, les clubs pourraient perdre cette priorité au profit d'un autre club qui aurait demandé le même créneau. En cas de créneau libre, il serait attribué en priorité au club qui demande une séance d'1h30 par semaine minimum.

Pour les clubs attendant la réponse du CNDS, Envoyez quand même votre demande dans les délais. Il sera plus facile d'annuler après.

Tarif intervention :

- 21€ / heure d'intervention + forfait kilométrique
- 11€ / heure d'intervention scolaire pour les clubs utilisant l'éducateur (séances clubs) + forfait kilométrique
- 15€ / Heure d'intervention scolaire pour les clubs n'utilisant pas l'éducateur + forfait kilométrique
- 21€ / heure d'intervention dans les collèges, centres de loisirs, Temps périscolaire + forfait kilométrique

Forfait kilométrique :

- de 1 à 30 km (A/R) : 6€
- de 31 à 60 km (A/R) : 11€
- de 61 à 90 km (A/R) : 16€
- de 91 à ... km (A/R) : 22€

Si vous êtes intéressés, Merci de renvoyer la demande ainsi que le cahier des charges signés au plus tard le mercredi 10 juillet 2018

Une première ébauche du planning 2018/2019 vous sera communiquée avant le 13 juillet 2018.

La version définitive sera validée et envoyée début septembre avec les conventions, à remplir et à retourner au plus tard le 21/09/2018

Si toutefois, vous aviez des questions à poser, contactez Christophe au 06 15 85 72 25 ou par [mail](#)